

## Produits nocifs pour l'environnement et bonnes pratiques

- Éviter les solvants organiques (exemple : acétone, white-spirit, essences). Ces produits se reconnaissent généralement à leur emballage portant la mention « inflammable ».
- Ne pas utiliser fertilisants, pesticides et insecticides ;
- Ne pas brûler le bois traité dans les foyers.

Pour protéger vos systèmes d'épuration des eaux usées, ne déversez **JAMAIS** les produits suivants dans aucun appareil sanitaire du bâtiment:

- Peintures (latex, acrylique ou alkyde), plâtre et solvants (ne pas rincer les pinceaux dans un appareil sanitaire);
- Produits caustiques pour déboucher les tuyaux (Liquid-PlumrMD, DranoMD, etc.);
- Produits pétroliers, cires et résines, huiles et graisses (domestiques et/ou industrielles);
- Eau de lavage à contre-courant « backwash » d'un adoucisseur d'eau ou d'autres systèmes de traitement de l'eau potable;
- Produits d'entretien ménager contenant des phosphates;
- Eau de Javel (à limiter fortement);
- Quantités importantes de produits antibactériens (savons à main) ;
- Nettoyants automatiques pour cuvettes ou douches;
- Additifs pour fosse septique;
- Tout objet non biodégradable (par exemple : mégots de cigarettes, lingettes sanitaires, etc.)

### Préférer :

- ✓ Le compost pour le terrain ;
- ✓ L'arrachage des plantes malades ou infestées de « bibittes »;
- ✓ Le vinaigre et le bicarbonate de soude pour le nettoyage ;
- ✓ Les produits marqués biodégradables pour la vaisselle et la lessive ;
- ✓ Les pinceaux à jeter (après plusieurs usages de la même couleur, en les emballant dans de la pellicule de plastique entre les couches) ;
- ✓ Rapporter à l'écocentre les déchets de bois traité, au lieu de les brûler.